

# COMMUNE DE SAINT LAURENT LES TOURS

## Compte-rendu du Conseil Municipal

Mardi 16 décembre 2014 à 18h30

**Présents :** Mr Pascal Lagarrigue – Maire

Mrs Christiane Labrousse, Stéphanie Roussies, Maurice Eyzat, Julien Boris adjoints  
Mmes Delphine Audoin, Patricia Lamagat, Sonia Soulhol, Isabelle Tersou  
Mrs Firmin Ferrandery, Laurent Raffy, Willy Tchaghtchougha.

**Excusé représenté :** M. Daniel Mack par M. Julien Boris

**Excusée :** Mme Muriel Cazard

**Désignation d'une secrétaire de séance :** Mme Stéphanie Roussies

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 18 novembre 2014,
- Décisions modificatives budget commune, service assainissement
- Décision modificative budget lotissement les Prés de Lascol,
- Amortissements 2015,
- Demandes subventions complémentaires,
- Tarif assainissement 2015,
- Tarifs foyer rural 2015,
- S.Y.D.E.D. : Désignation d'un référent "environnement",
- Questions diverses.

### • 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 novembre 2014

Une modification est à apporter au compte-rendu du 18 novembre 2014 concernant la date de l'apéritif de fin d'année fixée au 19/12 et non au 19/11/2014.

→ **Après cette modification le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.**

### • 2. DÉCISIONS MODIFICATIVES – BUDGET COMMUNE et service ASSAINISSEMENT

- M. Le Maire expose au conseil que la collectivité aurait besoin d'acheter un tracteur afin de remplacer l'actuel, ce qui permettrait, par ailleurs de faire réaliser certaines tâches par les agents communaux. Le montant de l'investissement est estimé à la somme de 60 000€ H.T.

Après discussion des différentes solutions possibles, la décision est mise au vote.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable avec une abstention à l'achat du tracteur et ses accessoires (épareuse, débroussailleuse, lame et distributeur de sel) à l'entreprise CAPEL.**

- Une décision modificative s'avère nécessaire sur le budget de la commune pour :
  - o Le remboursement du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).
  - o Le financement du tracteur avec ses accessoires (épareuse, débroussailleuse, lame et distributeur de sel).

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- Service Assainissement : un complément de 1488€ est à inscrire en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement concernant les amortissements de l'année 2014.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

### • 3. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT LES PRÉS DE LASCOL

Une décision modificative est à prendre afin de passer toutes les opérations de stock de fin d'année 2014.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

• **4. AMORTISSEMENTS 2015**

- Amortissements du service assainissement

La durée d'amortissement fixée actuellement à 50 ans est trop importante, notamment pour des dépenses de faible valeur. Aussi Monsieur le Maire propose de revoir les durées d'amortissements en fonction de la valeur de chaque bien.

Biens de faible valeur inférieure à 300€ : durée 1 an  
 Biens de valeur comprise entre 300 et 1 000€ : durée 3ans  
 Biens " " " 1 000 et 3 000€ : durée 10 ans  
 Biens " " " 3 000 et 10 000€ : durée 30 ans.  
 Biens " " au-delà de 10 000€ : durée 50 ans.

- Amortissements de la commune

L'ancienne municipalité avait décidé d'amortir tous les biens de la commune alors que les amortissements ne sont pas obligatoires pour les communes inférieures à 3 500 habitants. Monsieur le Maire propose de ne plus amortir les constructions mais seulement les bâtiments procurant des revenus locatifs ainsi que les immobilisations dont la durée de vie est limitée et dont le renouvellement doit être prévu.

Une reprise de provision sur les amortissements déjà réalisés sera faite dans l'année 2015.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

• **5. DEMANDES DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES**

Des subventions ont déjà été attribuées pour la somme de 5 090€. Une demande vient d'être formulée par la société de chasse qui sollicite 200€.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable avec 2 abstentions.**

• **6. TARIFS ASSAINISSEMENT 2015**

**Tarifs actuels en vigueur depuis 2013 :**

Abonnement annuel : 70€  
 Px m3 : 0.91€/m3  
 Redevance modernisation réseau ADOUR GARONNE : 0.23€/ m3.

Il est proposé d'augmenter le prix du forfait de 4€ soit de porter l'abonnement à 74€ et ne pas changer le prix du m3.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

• **7. TARIFS FOYER RURAL 2015**

La commission d'animation du foyer rural s'est réunie en novembre et propose de fixer un tarif à la journée et de facturer l'électricité en fonction de la consommation réelle.

Les nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

	1 journée	2 journées	3 journées	frais EDF	caution	clé remplacée
Habitants de la commune	80€	150€	210€	conso. réelle	150€+300€	50€
Habitants hors commune	160€	300€	420€	conso. réelle	150€+300€	50€
Associations commune	Gratuité avec participation forfaitaire de 50€/an pour frais EDF				150€	50€
Associations commune hors	85€	160€	220€	conso. réelle	150€+300€	50€
Associations hors commune (locations régulières)	10€			20€ (avec chauffage ou climatisation)	150€	50€

Électricité : tarif EDF (TTC) en vigueur. Toute journée entamée sera due.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- **8. SY.D.E.D. : désignation d'un référent**

Le SYDED demande de désigner un référent « environnement » pour la préservation de l'environnement.

M. Willy Tchaghtchougha se porte volontaire pour assurer cette fonction.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

- **9. QUESTIONS DIVERSES**

**Informations**

- Jeudi 18/12 : Spectacle des enfants dans le cadre des T.A.P.
- Vendredi 19/12 : Pot de fin d'année pour les agents et les élus.  
A la différence des années précédentes, M. le Maire présentera ses vœux en début d'année 2015 au cours d'une rencontre avec la population au foyer rural.

**Logements de Crayssac**

Mme Sonia Soulhol renouvelle la demande d'un des locataires des logements de Crayssac pour lequel des travaux s'avèrent urgents. Une visite sur place est programmée dès le lendemain afin de constater les dégâts et voir les priorités des travaux de rénovation.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Fin de séance : 22h07.

Vu le Maire,



Pascal Lagarrigue